MAROL'INFOS

Bulletin d'information - N°179– décembre 2023/janvier 2024



LE MOT DU MAIRE



Outre la présentation du bilan 2023, la cérémonie des vœux du 10 janvier dernier a permis de mettre 4 jeunes Marollais à l'honneur. En juin, ces derniers se sont illustrés par leur civisme en éteignant l'incendie qui consumait notre cabane à livres. Jean-Louis Thiériot, Député de notre circonscription leur a remis une médaille de l'Assemblée Nationale gravée à leurs noms. Nous remercions encore Batiste, Gabriel, Théo et Victor.

2024 se place sous le signe des travaux. En effet, l'enfouissement des réseaux sera finalisé dans le courant de l'année. Un projet de longue haleine initié par nos prédécesseurs qui avaient vu juste : la suppression des câbles disgracieux a embelli et sécurisé notre village.

Prochain chantier de grande ampleur : la rénovation énergétique de notre école élémentaire. Le remplacement des menuiseries, l'isolation des plafonds et la pose de volets roulants améliorera l'efficacité de l'isolation. Un système de VMC double flux garantira une meilleure aération des locaux. Enfin, l'installation d'une pompe à chaleur réversible permettra de réguler la température dans les classes en hiver comme à la belle saison. Ces travaux se dérouleront sur au moins 2 années, en fonction du calendrier scolaire.

Le conseil municipal et les agents de la commune se joignent à moi pour vous souhaiter un bon début d'année. Avec tous nos meilleurs vœux.

Le Maire
Julien POIREAU

Demande de subvention ETAT en 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte l'opération de rénovation énergétique de l'école primaire pour un montant de 422 187,21 euros hors taxes (HT) soit 506 624,65 euros toute taxe comprise (TTC) et le taux de financement demandé ;
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention ETAT dans le cadre de la programmation 2024 ;
- S'engage à financer l'opération de la façon suivante :
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 231 section d'investissement ;
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Mandatement et engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement dès le début de l'année 2024, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2043, dans la limite de 25% des crédits ouverts sur le budget Primitif de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Donne pouvoir au Maire pour donner toutes signatures se rapportant à ce dossier.

Autorisation de signature de la convention de gestion en flux entre ESSONNE HABITAT et la commune de Marolles-sur-Seine

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention bilatérale 2024-2026 qui définit les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent réservataire de la commune de Marolles-sur-Seine avec ESSONNE HABITAT.

Cette convention est d'une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Approuve le principe de passage en gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux ;
- Autorise le Maire à signer la convention de réservation de logements locatifs sociaux relevant du contingent réservataire de la commune de Marolles-sur-Seine avec ESSONNE HABITAT, telle que le modèle annexé, ou tout document relatif à ce dossier.

Tour de table :

Mme Boussaha rappelle aux membres du conseil les dates des manifestations prévues par l'association « les Amis de l'école » et notamment la kermesse qui se déroulera le samedi 15 juin 2024.

Mme Laurié évoque l'avenir du local de la boucherie et souhaiterait que ce commerce revive le plus rapidement possible.

Mme Tassel demande pourquoi la suppression de la terrasse du restaurant « Le Royal » n'a pas été signalée sur Facebook. M. le maire précise que cette terrasse appartenant au propriétaire du restaurant était installée sur la voie publique sans agrément formel. Depuis un règlement de terrasse a été institué sur la commune et le propriétaire du restaurant devrait en installer une chaque été et la démonter chaque hiver.

M. Lambert évoque la dangerosité du chemin de Saint-Germain au niveau de ses prés fréquenté notamment le vendredi soir et le samedi soir par des personnes roulant trop vite. Une discussion s'instaure sur ce sujet pour savoir si on ne pourrait pas installer des blocs de pierre à un endroit pour empêcher ce circuit tout en laissant l'accès aux riverains agriculteurs. M. le maire ajoute qu'il va demander à la police de réaliser des contrôles sur ce chemin.

M. Fontaine indique que suite à l'obligation à compter du 1er janvier 2024 de trier les biodéchets, il serait bon de réfléchir à la possibilité d'implanter un ou plusieurs points d'apports volontaires dans le village. Un projet est à l'étude au SIRMOTOM.

Mme Mannolini rappelle aux élus que l'élaboration du budget est en cours et qu'une proposition au bureau sera faite pour le 31 janvier 2024.

Mme Honderlik signale que la dernière animation galette sur le marché a ravi les papilles d'une quinzaine de personnes. À partir de la semaine prochaine un commerce de vêtements viendra une fois par mois sur le marché. La poissonnière devrait revenir à partir de samedi 20 janvier 2024. Le 3 février, la rôtisserie apportera un nouveau service. Mme Tassel propose d'offrir un cadeau au maraîcher présent sur le marché depuis le début.

Mme Honderlik, au sujet de la mission locale de Montereau-Fault-Yonne, signale que malgré ses demandes elle n'obtient pas la liste des jeunes Marollais fréquentant cet organisme. Il fut un temps où cette liste était fournie de façon confidentielle au maire et à la responsable du CCAS. Ces renseignements seraient très utiles pour venir en aide à certains jeunes qui en auraient besoin. Le calcul de la cotisation étant effectué par rapport au nombre de personnes inscrites, la commune voudrait pouvoir contrôler la réalité des chiffres fournis. Il est surprenant que ce nombre n'ait pas bougé depuis 2020. Malgré tout, la mission locale permet à certains jeunes de prendre confiance en eux au moyen d'ateliers et de formations.

M. Paviot précise qu'une réunion de la commission urbanisme aura lieu mercredi 24 janvier 2024 à 19h pour évoquer l'état d'avancement du PLU et du projet du chemin de la vigne. Il rappelle que l'enquête publique environnementale a lieu actuellement et que chacun peut venir consulter en mairie le dossier. Il signale qu'à partir de lundi 22 janvier 2024, une réfection du chemin rural au niveau du lieu-dit du chevauqueue aura lieu avec du « laitier » acheté à la SAM. Il s'agit d'un essai pour voir si ce matériau résiste mieux que le calcaire utilisé jusqu'alors.

Le compte rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie ainsi que dans le tableau d'affichage municipal.

VOIRIE



Alors que tout est mis en œuvre pour améliorer le cadre de vie des habitants, le mobilier urbain de la commune subit, régulièrement, les incivilités de certains conducteurs : potelets arrachés, candélabres dégradés, poteaux de signalisation tordus…Dernièrement c'est le porte-vélo installé très récemment sur la place du village qui a été victime de ces pratiques indélicates !

Tel est le lot quotidien des services techniques de la ville, qui consacrent une partie de leur temps de travail à réparer les dégradations commises, sans compter le budget consacré aux travaux de remise en état !

L'équipe municipale fait appel à la vigilance et au civisme de chacun.

C.C.A.S

Goûter des anciens

Le 12 décembre 2023 s'est tenu le goûter des anciens venus chercher leur colis de Noël.
Ils ont été nombreux à faire le déplacement pour partager ce moment dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



COUPE ET PIQUE



Nous sommes à la recherche de pantalons en jean, velours ainsi que de doubles rideaux et de draps afin de faire du recyclage en couture (trousses de toilette, sacoches bananes, sacs…)



Si vous avez dans vos armoires du linge que vous n'utilisez plus nous sommes preneurs, on lui donnera une seconde vie.

Vous pouvez les déposer à la boulangerie « Aux douceurs Marollaises » ou le lundi et jeudi soir de 20h à 22h à la Maison pour Tous.

Nous sommes également joignables au 06.71.97.52.14.

Vous pouvez venir nous rejoindre pour faire de la couture, du tricot, du crochet, de la broderie, du point de croix…



LES AMIS DE L'ÉCOLE

Noël des enfants !



Comme chaque année, les bénévoles de l'association ont joué le rôle des petits lutins en emballant tous les cadeaux de Noël pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire.



Un grand merci au Père Noël d'être venu avec sa hotte remplie de cadeaux le 19 décembre, à la rencontre des maternelles et le 21 décembre, pour les élémentaires. Les distributions de cadeaux ont pu avoir lieu pour la plus grande joie des enfants et elles ont été suivies d'un petit goûter financé entièrement par l'association à l'aide de nos différentes manifestations.

Un grand merci à tous nos bénévoles ainsi qu'aux équipes enseignantes pour l'organisation de ces journées.









Voici les dates de nos prochaines manifestations :

- Le 3 mars, Carnaval
- Le 31 mars, Chasse aux Œufs de Pâques (en collaboration avec la Mairie)

Tous les bénévoles de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024

LES ANCIENS COMBATTANTS



Le 9 décembre 2023, l'association des Anciens Combattants s'est réunie pour son repas annuel au restaurant « Le Caraïbe » à Marolles-sur-Seine. Monsieur le Maire Julien POIREAU et son premier adjoint Jean-Pierre PAVIOT ont honoré de leur présence les membres et leurs épouses.

Monsieur le Maire, ainsi que le président Pierre DANCOISNE ont formulé leur intention de changer l'appellation de l'association en « Devoir de mémoire et Anciens Combattants de Marolles-sur-Seine ». Cette appellation aura plus de signification pour les Marollais et encouragera, nous l'espérons, la venue de nouveaux membres qui peuvent prendre attache avec M. DANCOISNE au 06.31.70.40.88.

MAROLLES EN SCENE

Conte de Noël

L'association MAROLLES EN SCENE a organisé pour la première fois une "veillée conte de Noël", formidablement menée par notre intervenante en théâtre Céline Harlingue, dans un décor étincelant de lumières, avec sapins et cadeaux pour un véritable esprit de Noël.





Nous vous proposons de nouveau une "veillée conte" enfants/adultes .

Le 09 février à 20h à la maison pour tous.

Réservations 06 21 48 07 73

MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue de Saint-Donain



En poursuivant notre pérégrination dans notre village en direction du centre, nous trouvons sur la droite après le ralentisseur de la grande rue appelé « oreille de Mickey » la rue de Saint-Donain.



Entrée de la rue avant 1908



De nos jours

L'origine de son nom est tout simple : c'est le chemin qui conduisait à Saint-Donain.

Saint-Donain est à l'origine un prieuré fondé au XIIème siècle par Guillaume de Champeaux, évêque de Chalons en Champagne. On l'écrivait alors Saint Donin. Donin était un chrétien qui fut mis à mort au IIIème siècle après JC à Julia, à côté de Parme pour sa pratique religieuse.

Le plus ancien document se rapportant à Saint Donain est un acte de vente sur le lieu-dit en 1207 entre le noble homme Geoffroy de Courcelles et le prieuré de Saint Donain appartenant à l'abbaye Saint Victor de Paris qui possédait déjà des terres sur le site. Une bulle du Pape Innocent III, datée du 11 avril 1211 indique l'existence du prieuré de Saint Donain à la collation de l'abbaye de Saint Victor de Paris. Cette puissante abbaye, disparue au moment de la Révolution, se situait à l'emplacement de l'actuelle université de Jussieu.

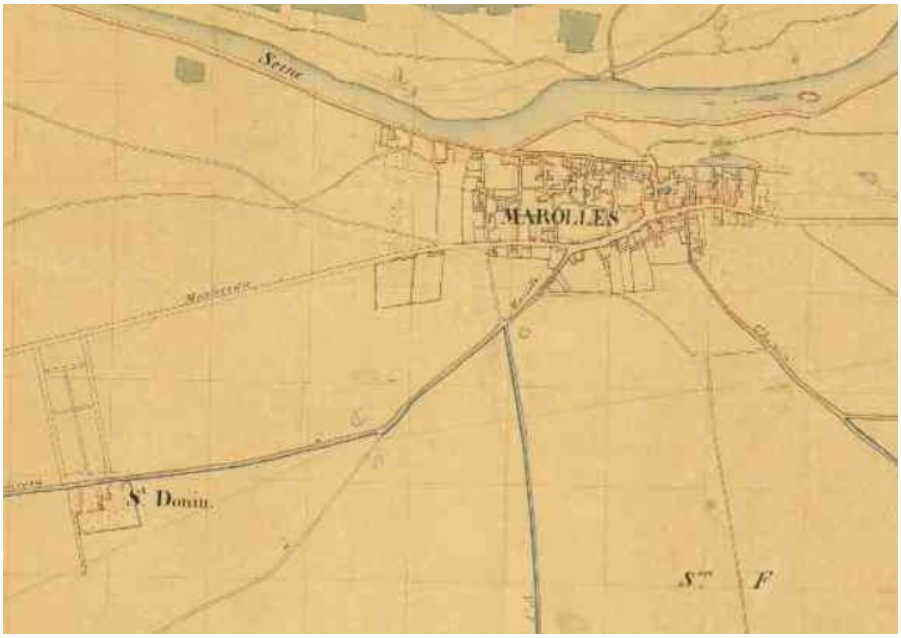


Gravure de Merian de 1655 représentant l'église de l'Abbaye.

Le prieuré et sa chapelle donnaient lieu à des processions en raison d'une relique de Saint Victor (un morceau de son crâne) rapportée en France lors de la quatrième croisade en 1207.

Une des principales processions se situait le dernier jour des Rogations (jours qui précèdent l'Ascension)

Et c'est naturellement par notre brave rue de Saint Donain, alors un chemin, que la foule des paroissiens derrière le curé se rendait jusqu'au prieuré.



De nos jours, cette balade n'est plus possible, car depuis lors, des remembrements, ont tronqué la voie qui s'arrête dorénavant au chemin de la Vigne.

Si le début de la rue possédait des constructions anciennes, ce n'est qu'à partir des années 1980 que des pavillons se sont édifiés sur les vergers et les terrains maraîchers.

Rappelons que Marolles a connu de nombreux maraîchers, le dernier en activité ayant été justement Monsieur Roland Vitton , rue de Saint Donain. Si les terres ont été loties, il reste les bâtiments d'exploitation (granges…) sur une propriété privée, témoignage d'un certain âge d'or à Marolles.





Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

A.S.MAROLLES

Dates 2024 à retenir pour l'A.S. Marolles

- Vendredi 09 février – 20 h 30 : Assemblée Générale au Foyer Rural
- Du 08 au 12 avril : Stage multisports pour les 4 à 11 ans
- Du 08 au 12 juillet : Stage multisports pour les 4 à 11 ans
- Un dimanche matin en Octobre : Marches Octobre Rose
- Du 21 au 25 octobre : Stage multisports pour les 4 à 11 ans
- Samedi 02 novembre : Jeux en famille l'après-midi et tournoi multisports Ado-Adultes en soirée

A.S.M ELAN SPORTIF











N'hésitez pas, il reste encore de la place. Pour plus d'information, Céline au 06.61.06.44.83.

COMITÉ DES FÊTES

Tous nos vœux pour 2024 !

Tout d'abord, toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite une bonne année 2024, qu'elle vous apporte joie et bonheur. Nous vous attendons nombreux à nos manifestations. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos souhaits sur notre adresse mail (comite77130marolles@gmail.com) ou sur notre facebook.

Le réveillon de la Saint Sylvestre s'est déroulé dans une ambiance joyeuse. Il a affiché complet dès le début du mois de décembre. Le traiteur « La Morvandelle » a ravi nos papilles. Quant à l'animation, toute l'équipe de Sébastien et ses danseuses a pu nous enchanter avec son spectacle plein de plumes et paillettes, sans oublier le célèbre french-cancan où certains ont pu s'exercer à cette danse. Puis, place à la danse pour une bonne partie de la nuit. La soirée s'est terminée par une soupe à l'oignon, très appréciée des participants.









<u>Prévisions de manifestations pour 2024</u> :

Dimanche 11 février : Concours de belote
Samedi 23 mars : Soirée choucroute
Dimanche 28 avril : Brocante
Dimanche 14 juillet : Festivités habituelles avec brocante, lampions, bal
Samedi 5 octobre : Soirée Karaoké
Vendredi 22 novembre : Apéritif Beaujolais
Dimanche 24 novembre : Concours de belote
Samedi 30 novembre : Après-midi pour les enfants avec spectacle, goûter, Père Noël
Dimanche 1er décembre : Marché de Noël
Mardi 31 décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre
Et toujours, la location de vaisselle pour vos soirées dans une des salles communales.

A bientôt
L'équipe du Comité des Fêtes

A.S.M FOOTBALL

Tournoi de football en salle des 13 et 14 janvier au gymnase des Gravelins

Encore une belle réussite à mettre à l'actif de l'équipe de bénévoles du club pour la 20ème édition du tournoi de football en salle organisé sur 2 jours pour les catégories U8-U9 et U10-U11.

Plus de 280 enfants se sont retrouvés au gymnase des Gravelins pour en découdre dans la bonne humeur et le respect des règles.

Ces graines de champion nous ont démontré qu'ils étaient capables de faire mieux que leurs aînés, sans triche, avec de l'engagement et avec comme priorité le RESPECT : poignées de mains à chaque rencontre, relever son adversaire au sol, pas un mot envers les arbitres.

Bref que du régal, les parents présents ont beaucoup apprécié de voir le comportement sportif de tous : joueuses, joueurs et dirigeants.

Chaque équipe est repartie avec une coupe, chaque joueur avec une médaille et un goûter, le tout offert par les nombreux sponsors du club : Crédit Agricole agence de Montereau, le District 77 dd football, Avon Trophées Diffusion, Brioche Pasquier, Mairie de Marolles sur Seine, l'Association Sportive de Marolles, le Département de Seine & Marne.

Avant la remise des récompenses, le président F. Fontaine a voulu remercier l'action de tous les bénévoles ainsi que les mamans pour la confection des délicieux gâteaux sur les 2 journées, mais également tous nos jeunes arbitres (anciens du club) pour leur disponibilité et leur parfait arbitrage, qu'ils en soient ici remerciés.



Place au Palmarès :

	Catégorie U8 - U9	**Catégorie U10 - U11**
Vainqueur tournoi :	Morêt	Nangis
Fair-play:	Vinneuf	Gouaix
Concours de tirs au but :	Julian de Provins	Eloan de Morêt
Meilleur gardien de but :	Saint Sérotin	Fontainebleau

Tout ce petit monde s'est déjà donné rendez-vous pour l'année prochaine, gageons que les sponsors continueront à suivre le club de Marolles.





Date à retenir : **LOTO DU FOOT LE 09 MARS 2024 A 20H30 à la salle des fêtes**

A.S.M TENNIS DE TABLE

A.S.M Tennis de table à l'honneur !





Félicitations aux jeunes du Club pour leurs excellents résultats aux critériums départementaux.

Catégorie Poussins

Florian MACQUET a brillamment remporté la première place et devient Champion de Seine et Marne et en double avec **Dorian LAUMONIER** ils sont vice-champions.

Catégorie Benjamins

Téo LAUMONIER a rejoint notre club cette année c'est donc sa première participation à une compétition officielle et il obtient une 3e place en individuel ce qui est remarquable **Téo LAUMONIER** et son partenaire **Éléo SALEMBIEN PARIGOT** ont décroché la médaille de Vice-Champions de Seine et Marne.

Catégorie Minimes Mixte

Clara MAUSSE est devenue Championne de Seine et Marne et a également décroché la médaille de Vice-Championne en Féminines

Mathys MACQUET est devenu Vice-Champion de Seine et Marne en mixte, suivi de **Ryan CHAPPÉ** qui a remporté la médaille de Bronze

Catégorie Minimes / Féminines

Kenza DELHOUM a remporté le titre de Championne de Seine et Marne.

Catégorie Minimes / Cadets

Clara MAUSSE et Mathys MACQUET ont décroché la médaille de Vice-Champions de Seine et Marne.

Ryan CHAPPÉ et Enzo LI arrivent à la 4eme place.

Ces résultats témoignent du talent, du dévouement et des compétences exceptionnelles des jeunes du Club de Marolles.

Félicitations à tous les Pongistes pour leurs performances remarquables, ainsi qu'aux Entraîneurs et aux Parents pour leur soutien.

C'est une fierté pour le club de voir ses jeunes talents exceller sur la scène départementale.

Rendez-vous le 3 mars 2024 à Morigny (91) pour la phase régionale de ces Critériums

MANIFESTATIONS

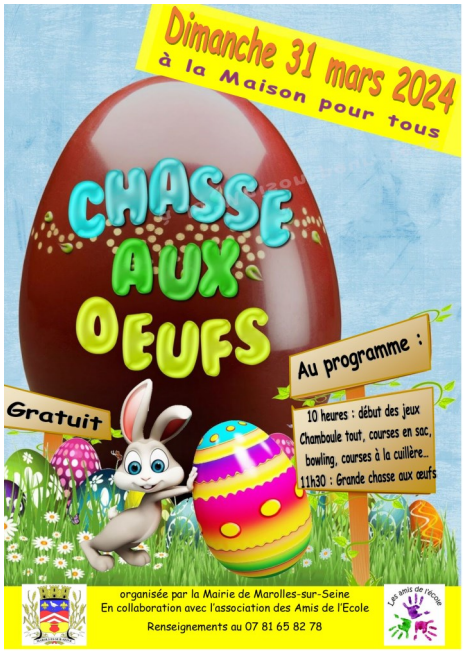














Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)